



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



L'Equipe de France dispute la Coupe du Monde de la FIFA 2022™ et défendra son titre, remporté en 2018, face à l'ARGENTINE, après sa victoire contre le MAROC (2-0)

Rendez-vous dimanche 18/12 à 16h, duel annoncé M'BAPPE / MESSI!

**Fermeture du district du 26/12/22
au 1er janvier 2023 inclus**

Attention à partir du 1er janvier 2023 plus de boîte postale

Nouvelle adresse du district :

770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

**OFFICIEL 66 N°19 DU 16/12/22
SAISON 2022/2023**

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

B.P. 51501

**66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

**L'OFFICIEL 66
Saison 2022/2023**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 09h – 12h et 14h – 17h
Mardi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Mercredi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Jeudi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Vendredi 09h – 12h et 14h – 17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

Bureau du Directeur

REUNION DU 15/12/22

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFO : du 15/12/22, envoi du cahier des charges de la Finale Régionale U13 Pitch pour appel à candidature. Pris note.

LFO : du 15/12/22, invitation pour la Finale Régionale OCCITANIE de la Coupe Nationale Futsal. Remerciements.

GROUPEMENT OUEST AUDOIS LAURAGAIS : du 15/12/22 ; demandant le report du match U14 Territoire AS MEDITERRANEE 34 / GOAL du 17/12/22 pour cause de sélection. Rencontre à jouer le mercredi 4 janvier 2023 au plus tard. Plus de date disponible (vacances de fin d'année) et fin de la 1ère phase le 14/01/23.

CHAMPIONNATS U17, U15 et U13 2ème PHASE

Sur proposition de la Commission des Championnats Jeunes, le Bureau du Comité Directeur valide les poules et les dates de la 2ème phase U17, U15 et U13

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO



Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 13/12/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SECTION SENIORS

MODIFICATION DE PLANNING DE JOURNÉE

- Le match D4 du 18/12 FC POLLESTRES / FC LATOUR BAS ELNE se jouera à 13h30 (accord écrit des 2 clubs).
- Demande de CANET RFC (courriel du 30/11), pour jouer le match de Coupe du Roussillon Séniors LE BOULOU / CANET 2 du 08/01/23 les mercredis 7 ou 14/12 (manque accord du club adverse).
- Le match de Coupe du Roussillon Séniors du 18/12 FC VINCA / SO RIVESALTES est remis au 08/01/23 (accord écrit des 2 clubs).



- 1/4 de Challenge René Bazataqui
- **Matches initialement fixés au 29/01/23 à 14h30 sur le terrain du 1er nommé**
- **Mais certains clubs sont également concernés par la Coupe du Roussillon du 29/01/23**

AJ BAS VERNET	RF CANOHES TOULOGES avancé au 08/01/23
FC PORT- VENDRES	OL DU HAUT VALLESPIR avancé au 08/01/23
RC PERPIGNAN SUD 2	FC LATOUR BAS ELNE avancé au 08/01/23

SECTION JEUNES

MODIFICATION DE PLANNING DE JOURNÉE

- Demande de l'USEPMM (courriel du 07/12), pour jouer le match de Coupe du Roussillon U15 du 18/12 CANET / USEPMM le mercredi 14/12 à 19h00 (manque accord du club adverse).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 2EME PHASE / RETRAITS

Catégorie U15 :

1. Entente POLLESTRES – FOURQUES 1
2. FC LATOUR BAS ELNE 2
3. ASPM 1
4. FC ALBERES-ARGELES 3

Catégorie U13 :

1. AS PRADES 2

• Retrait de l'équipe de l'ASC ST NAZAIRE pour la 2ème phase.

CHAMPIONNATS U17, U15 ET U13 2EME PHASE

Poule U17 D1 à 8 équipes (PAS DE PLAY OFF)

Les deux 1ers de chaque poule (3) + les 2 meilleurs 3èmes (1 seule équipe par club)

1. FC PORT-VENDRES 1
2. OC PERPIGNAN 1
3. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
4. FC CERDAGNE 1
5. FC LAURENTIN 1
6. CABESTANY OC 1
7. FC LE SOLER 1
8. SP PERPIGNAN NORD 1

Dates :

ALLER	RETOUR
15/01/23	19/03/23
22/01/23	26/03/23
29/01/23	02/04/23
05/02/23	16/04/23
12/02/23	23/04/23
19/02/23	14/05/23
12/03/23	21/05/23

Poule U17 D2 POULE A (10 équipes) - (1 seule équipe par club)

1. AVENIR FOOTBALL CATALAN 2
2. ENT. USEPMM BAHO-PEZILLA 3
3. FC LATOUR BAS ELNE 1
4. ENT. CERET ASPRES 1
5. PERPIGNAN AC 1
6. AS PRADES 1
7. OC PERPIGNAN 2
8. SALEILLES OC 1
9. US BOMPAS 1
10. FC ALBERES-ARGELES 1

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Poule U17 D2 POULE B (9 équipes + 1 exempt) - (1 seule équipe par club)

1. SO RIVESALTES
2. AVENIR FOOTBALL CATALAN 3
3. FC PIA
4. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
5. FC LAURENTIN 2
6. RF CANOHES TOULOUGES 1
7. FC LE BOULOU SJPC 1
8. ENT. FOURQUES – TROUILLAS 1
9. FC ALBERES-ARGELES 2

Dates pour les Poules A et B : MATCHES ALLER

22/01/23
29/01/23
12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
16/04/23
14/05/23
21/05/23

Poule U15 D1 à 6 équipes (AVEC PLAY OFF) - (1 seule équipe par club)

RAPPEL DECISION DU COMITE DIRECTEUR PLENIER DU 25/08/22

• U15 Départemental 1 : Poule Unique de **6 équipes** (Matches A/R) : **accession en U15 D1 des 1ers des 4 Poules + les deux meilleurs seconds des 4 Poules de U15 1ère Phase (*application article 17 bis).**

1. AS PRADES 1
2. FC ALBERES-ARGELES 2
3. AVENIR FOOTBALL CATALAN 1
4. OC PERPIGNAN 1
5. FC THUIR 2
6. FC CERDAGNE 1

Dates : MATCHES ALLER

22/01/23
29/01/23
05/02/23
12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
02/04/23
16/04/23
14/05/23

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Poule U15 D2 Poule A à 12 équipes (1 seule équipe par club)

1. FC CERET 1
2. FC LE SOLER 1
3. PERPIGNAN AC 1
4. USEPMM BAHO-PEZILLA 3
5. FC LAURENTIN 1
6. SO RIVESALTES 1
7. CANET RFC 3
8. SP PERPIGNAN NORD 1
9. FC PIA 1
10. FC LATOUR BAS ELNE 1
11. FC LE BOULOU SJPC 1
12. ENT. SALEILLES CABESTANY 1

Dates : MATCHES ALLER

22/01/23
29/01/23
05/02/23
12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
02/04/23
16/04/23
14/05/23
21/05/23

Poule U15 D2 Poule B à 13 équipes + 1 exempt (1 seule équipe par club)

1. AVENIR FOOTBALL CATALAN 2
2. ENT. VINCA NEFIACH 1
3. ENT. ST CYPRIEN – ST NAZAIRE 1
4. FC VILLELONGUE 1
5. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
6. FC CLAIRA SALANCA 1
7. FC LAURENTIN 2
8. US BOMPAS 1
9. FC THUIR 3
10. ENTENTE POLLESTRES – FOURQUES 1
11. FC LATOUR BAS ELNE 2
12. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
13. FC ALBERES-ARGELES 3

Dates : MATCHES ALLER

15/01/23
22/01/23
29/01/23
05/02/23



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
02/04/23
16/04/23
23/04/23
14/05/23
21/05/23

U13 équipes qualifiées pour l'interdistrict : CANET RFC 1, USEPMM 3, SP PERPIGNAN
NORD 1

U13 D1 Poule de 8 (1 seule équipe par club)

1. CANET RFC 2
2. FC LATOUR BAS ELNE 1
3. USEPMM 1
4. FC ALBERES-ARGELES 1
5. FC LE SOLER 2
6. AVENIR FOOTBALL CATALAN 3
7. FC LAURENTIN 2
8. SO RIVESALTES 1

Dates :

ALLER	RETOUR
15/01/23	19/03/23
22/01/23	26/03/23
29/01/23	02/04/23
05/02/23	16/04/23
12/02/23	23/04/23
19/02/23	14/05/23
12/03/23	21/05/23

U13 D2 Poule A de 13 + 1 exempt (1 seule équipe par club)

1. FC CERDAGNE 1
2. SALEILLES OC 1
3. USEPMM 2
4. CHAMPIONS ST JACQUES 1
5. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 1
6. FC LE SOLER 1
7. OC PERPIGNAN 1
8. CANET RFC 1
9. FC CANOHES TOULOUGES 3
10. FC THUIR 1
11. PERPIGNAN AC 1
12. AS PRADES 1
13. AVENIR FOOTBALL CATALAN 2



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Dates : MATCHES ALLER

15/01/23
22/01/23
29/01/23
05/02/23
12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
02/04/23
16/04/23
23/04/23
14/05/23
21/05/23

U13 D2 Poule B de 12 (1 seule équipe par club)

1. PERPIGNAN AC 2
2. CANET RFC 4
3. FC BAHO-PEZILLA 1
4. FC ALBERES-ARGELES 2
5. CABESTANY OC 1
6. FC DES ASPRES 1
7. RF CANOHES TOULOUGES 2
8. FC VILLELONGUE 1
9. FC POLLESTRES 1
10. US BOMPAS 1
11. USEPMM 4
12. RC PERPIGNAN SUD 1

Dates : MATCHES ALLER

22/01/23
29/01/23
05/02/23
12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
02/04/23
16/04/23
14/05/23
21/05/23

U13 D2 Poule C de 13 + 1 exempt (1 seule équipe par club)

1. CANET RFC 5
2. FC BAHO-PEZILLA 2
3. SP PERPIGNAN NORD 2



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

4. AVENIR FOOTBALL CATALAN 4
5. FC PIA 1
6. FC THUIR 2
7. FC CERET 1
8. FC LAURENTIN 1
9. ENT. FOURQUES – TROUILLAS 1
10. AS BAGES 1
11. FC LE BOULOU SJPC 1
12. FC ALBERES-ARGELES 3
13. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 2

Dates : MATCHES ALLER

15/01/23
22/01/23
29/01/23
05/02/23
12/02/23
12/03/23
19/03/23
26/03/23
02/04/23
16/04/23
23/04/23
14/05/23
21/05/23

U13 D2 Poule D de 13 + 1 exempt (1 seule équipe par club)

1. RC PERPIGNAN SUD 2
2. FC THUIR 3
3. FC LAURENTIN 3
4. FC VINCA 1
5. CABESTANY OC 2
6. FC LATOUR BAS ELNE 2
7. SP PERPIGNAN NORD 3
8. FC PORT-VENDRES 1
9. SALEILLES OC 2
10. ENT. ASPTT – USEPMM 1
11. FC BARCARES MEDITERRANEE 1
12. RF CANOHES TOULOUGES 1
13. FC BANYULS SUR MER 1

Mêmes dates que les U13 Poule C

U13 D2 Poule E de 13 + 1 exempt (1 seule équipe par club)

1. FC LE SOLER 3
2. AS PEYRESTORTES 1
3. SP PERPIGNAN NORD 4
4. FC ST CYPRIEN 1
5. NEFIACH SPORTS 1



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

6. OC PERPIGNAN 2
7. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
8. FC DU HAUT VALLESPIR
9. CLAIRA SALANCA FC 1
10. FC THUIR 4
11. FC LATOUR BAS ELNE 3
12. US BOMPAS 2
13. AS PRADES 2

Mêmes dates que les U13 Poule C

AMENDES

FC BANYULS SUR MER : 50€ - forfait d'équipe sur le match du 10/12 U13 Poule H BARCARES / BANYULS.

FC PORT- VENDRES : 50€ - forfait d'équipe sur le match du 10/12 U13 Poule G FC ALBERES-ARGELES 3 – PORT-VENDRES.

Prochaine réunion le 10/01/23 à 16h00

Bon rétablissement à Vincent

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
R. SANCHEZ



Commission des Féminines

REUNION DU 14/12/22 MATIN

Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : François BARZIC, Jean-Pierre COUCHEZ, Patricia BREUX, Pascale VILANOVE

Assiste : Alexiane RAMOND

Excusés : Manon ALLIEU, Charles PLANAS

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

DEMANDES DE REPORT DE MATCH

Suite à l'accord des clubs les matches suivants du 18/12 sont à jouer en semaine avant le 12/01/23 (le 08/01 est réservé pour le Challenge Futsal) :

- Féminines à 8 N°51673.1 PERPIGNAN ESPOIR FEMININ / OL DU HAUT VALLESPIR
- Féminines à 8 N°51674.1 AVENIR FOOTBALL CATALAN / CANET RFC 2.

Les clubs doivent prévenir le district de la date en semaine choisie au moins 5 jours avant la rencontre (avec horaire et stade).

Plateau de Noël U7F – U9F du 10/12/22 à Canet-en-Roussillon

26 joueuses ont participé au plateau de Noël de 4 clubs des P-O :

- CANET RFC, RF CANOHES TOULOUGES, FC LE SOLER, FC LATOUR BAS ELNE.

Au programme 4 matches avec pause goûter et remise de cadeaux (sac "Fières d'être Bleues" – jeu des 7 familles FFF – coloriage avec crayons FFF, bracelet, stylo lampe, posters et calendriers de l'équipe de France Féminine et chocolats !).



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Prochaine réunion le 04/01/23

La Présidente
A. COUEFFEC

Commission d'Animation

REUNION DU 14/12/22

Président : Jean-Pierre SOJAT

Secrétaire : Hassan ACHLOUJ

Présents : Pierre-Luc SICARD, Pascale VILANOVE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Amendes :

Catégorie U9 plateaux 03/12/2022

Poule D EMPIRE FUTSAL : **10 euros** - feuille de présence non signée

Poule D CABESTANY OC : **10 euros** - feuille de présence non signée

Poule L FC DES ASPRES : **10 euros** - feuille de présence non signée

Poule F FC FOURQUES : **10 euros** - feuille de présence non signée

Poule H FC POLLESTRES : **10 euros** - feuille de présence non signée

Catégorie U11 match du 03/12/2022

Poule C AVENIR FOOTBALL CATALAN : **20 euros** - manque n° de licence et nom éducateur

Poule E FC LATOUR BAS ELNE : **50 euros** - manque 3 noms de joueurs, nom et n° de licence éducateur

Poule H SPORTING PERPIGNAN NORD : **20 euros** - manque nom et n° de licence éducateur

Poule H AVENIR FOOTBALL CATALAN : **20 euros** - manque nom et n° de licence éducateur

Poule A AS PRADES : **10 euros** - manque signature de l'éducateur

Poule A NÉFIACH SPORTS : **10 euros** - manque n° de licence éducateur

SPORTING PERPIGNAN NORD : **20 euros** - manque nom et n° de licence éducateur

US BOMPAS : **20 euros** - manque nom et n° de licence éducateur

RC PERPIGNAN SUD : **10 euros** - manque n° de licence éducateur

CABESTANY OC : **10 euros** - manque n° de licence éducateur

Le Président
J-P. SOJAT

Le Secrétaire
H. ACHLOUJ

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 14/12/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présent : Hassan ACHLOUJ, Jean-Pierre COUCHEZ, Didier CHOBEAUX, Gérard PEREZ,

Excusé : Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

MATCH SENIORS D2 DU 04/12/22 N°24556674 SALEILLES OC / FC VINCA AMIS DE C. BRUNIER 2

REPRISE DE DOSSIER

Vu :

- La feuille de match.

- Les réserves d'avant match déposées par le FC VINCA pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.

▪ Considérant les dispositions de l'article 158 des règlements généraux de la FFF qui stipulent que : « tout joueur est soumis aux restrictions de participation liées aux cachets ou mentions apposés sur sa licence par l'organisme qui l'a délivrée ».

▪ Attendu que SALEILLES OC a aligné lors de la rencontre citée en rubrique le joueur LENGANI Cyrille, licence n°9603782839, catégorie U19, dont la licence comporte la mention : « pratique uniquement dans sa catégorie d'âge du 18/08/2022 jusqu'au 12/12/2022 ;

▪ Considérant que SALEILLES OC est en infraction avec l'article 158 des RG de la FFF.

PCM : La CRC jugeant en première instance donne match par pénalité (-1 pt) à SALEILLES OC et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

SALEILLES OC 0 / 3 VINCA AMIS C. BRUNIER II

▪ Les frais de confirmation de réserves (**50€**) seront portés au débit du compte de SALEILLES OC (article 34 des épreuves officielles de l'annuaire du district des P-O).



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

MATCH SENIORS D4 P/A DU 04/12/22 N°24785732 FC PIA / FC BARCARES MEDITERRANEE 2

Vu :

- La feuille de match.
- Le courriel transmis par le FC BARCARES MEDITERRANEE.
- La feuille du match séniors D4 PRADES AS / FC PIA du 06/11/2022.
- La feuille du match séniors D4 FC PIA / ENTENTE FOURQUES TROUILLAS du 13/11/2022.

► Dossier en suspens

MATCH DE COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8 DU 11/12/22 N°25451338 OL DU HAUT VALLESPYR / FC POLLESTRES 2

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match déposées par l'OL DU HAUT VALLESPYR pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.

► Dossier en suspens

MATCH DE COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8 DU 11/12/22 N°25451337 CABESTANY OC / FC LE BOULOU SJPC

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match déposées par le FC LE BOULOU SJPC pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.

► Dossier en suspens

LA PRESIDENTE

Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE

M. PISCITELLO Joseph



Commission de Discipline et d’Ethique

REUNION DU 14/12/22

Président de Séance : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Claude POURCEL

Excusés : Marie-France MARTIN, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les décisions disciplinaires sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D’APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l’Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l’équité sportive, la Commission décide de lever l’effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d’appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

3.4.1.2 L’appel interjeté par l’assujetti intéressé :

- Lorsqu’il s’agit d’une personne physique, l’appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l’appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l’une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d’une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l’appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l’ouverture de dossiers
- et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Sanctions inférieures ou égales à cinq matches de suspension :

Affaires jugées « sur pièces », sans convocation, sauf si le club ou le licencié demande assez tôt à être auditionné.

- Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n’est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l’arbitre et/ou faisant l’objet d’un rapport d’un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre, auprès de l’organe disciplinaire compétent en vertu de l’article 3.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

Prochaine réunion le 21/12/22

LE SECRÉTAIRE

M. Gérard DUQUESNE

Commission des Arbitres

REUNION DU 14/12/22

Présents : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et dossiers qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

Reçu courriel de Cabestany O.C. : demande de 3 officiels pour son match U 17 Port Vendrais – Cabestany.

Reçu courriel de Cabestany O.C. : demande de 3 officiels pour leur match D2 du 15/01/2023 : Cabestany O.C. – Saleilles O.C.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M. BUSSIERE Thomas : 30/12/2022 => 02/01/2023
- Indisponibilité de M. GENTELET Jérémy : 16/12/2022 => 01/01/2023
- Indisponibilité de M. BOUBEKER Kamar : 22/12/2022 => 06/02/2023
- Indisponibilité de M. SOLTANI Ouari : 10/12/2022
- Indisponibilité de M. ROYER Greg : 17/12/2022 + 18/12/2022
- Indisponibilité de M^{elle} BELHADJ Lila : 17/12/2022
- Indisponibilité de M^{elle} BELKHODJA Wadiaa : 17 & 18/12/2022
- Indisponibilité de M^{elle} DIAZ Carla : 17 & 18/12/2022
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane : 17 & 18/12/2022
- Indisponibilité de M. AUGUET Mathis : 17 & 18/12/2022
- Indisponibilité de M. AMIAR Kamel : 24/12/2022
- Indisponibilité de M. AMBROISE Eros : 17 & 18/12/2022
- Indisponibilité de M. KHAIROUN Youssef : 29/11/2022 => 04/12/2022
- Indisponibilité de M. AMBROISE Eros : 03&04/12/2022
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal : 15/12/2022 => 02/01/2023
- Indisponibilité de M. BATALLA Llasat : 08/01/2023 => 30/07/2023
- Indisponibilité de M. KROL Mathieu : 03/12/2022
- Indisponibilité de M. ALCARAZ Julien : 06/01/2023 => 09/01/2023
- Indisponibilité de M. HURTADO Vladimir : 16/12/2022 => 02/01/2023 + 13/12/2022 => 13/07/2023 (Dimanche)

CONSEIL DE L'ORDRE

1 arbitre non désigné jusqu'à comparution en Conseil de l'ordre – Adopter un comportement non approprié.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DIVERS

Toute la CDA vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année. Profitez pour vous reposer et nous revenir en pleine forme dès 2023.



La CDA